

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation :

17 mai 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etai(ent) présents : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) : Mme TROMEUR

Secrétaire de séance : M. POCHE

D2021-016 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative, pour les raisons suivantes :

Section d'investissement

- inscription par erreur au compte 1068 en dépense de la somme de 4 149.94 €
- inscrire la recette 106.20 € au 28041511/040, amortissement de la subvention Abelium

Section de fonctionnement

- dépassement du seuil réglementaire des dépenses imprévues (7.5% des dépenses) au chapitre 022. Le seuil doit être de 29 490 € et non 29 798.22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adopter la décision modificative suivante au budget communal 2021

Section d'investissement :

Article/ Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire BP 2021		241 116.82 €	241 116.82 €
DECISION MODIFICATIVE N°1			
28041511/ 040	Biens mobiliers, matériel, études		+106.20 €
1068	Excédent de fonctionnement	-4 149.94 €	
2315/ 112	Installation, mat. et outillage tech.	+4 256.14 €	
Total de la section		241 223.02 €	241 223.02 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210520-D2021-016-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Section de fonctionnement :

Article/ Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire BP 2021		501 218.90 €	501 218.90 €
DECISION MODIFICATIVE N°1			
022	Dépenses imprévues	-308.22 €	
7067	Redev. Des services périscolaires		-308.22 €
Total de la section		500 910.68 €	500 910.68 €

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 25 mai 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire

